

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 250

présenté par
M. Blein

ARTICLE 21

À l'alinéa 4, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la formulation retenue à l'alinéa 11 du même article.